

Juillet 2020

A tous nos membres

COMMUNICATION FPMB

▪ **Versement des contributions aux assurances sociales**

Le règlement des contributions sociales se doit d'être fait conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les entreprises et/ou les indépendants qui font face à des difficultés financières, sont tenus de nous contacter dans plus brefs délais (contentieux@mbg.ch).

▪ **Poursuites**

Toutes les procédures de poursuites ont repris depuis 1^{er} juin 2020.

▪ **QRcode**

Nous profitons de l'occasion pour vous communiquer que depuis le 1^{er} juillet 2020, les factures de cotisations seront émises avec un QR-Code.